

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 JUIN 2020

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	15
Nombres de votants	15

L'an deux mille vingt, le lundi 8 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Maire.

Étaient présents : Alexandre ALBRIEUX, Pascal BAUDIN, Alexandra BAUDIN, Isabelle GORIN, Éric TALLIA, Marc MOMET, Philippe EXCOFFIER, Stéphane LEVAVASSEUR, Marion BERNOLLIN, Isabelle DELEGLISE, Sami BAUDIN, Romain MALLEVAL, Christiane JOET, Denis BOUVIER, Jonathan CHARDON,

Date de convocation : 02/06/2020

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

I – AFFAIRES FONCIERES

Vente à Monsieur et Madame Romain MALLEVAL la parcelle communale cadastrée 552A
(Monsieur Romain MALLEVAL quitte la séance et ne prend pas part au vote car ce point de l'ordre du jour le concerne)

Monsieur et Madame Romain MALLEVAL souhaitent acheter à la commune la parcelle cadastrée 552A, située au lieu-dit Le Vignier, pour un montant de 4 800 €.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la rencontre avec l'adjoint aux travaux en octobre 2018 pour l'acquisition du délaissé de talus au hameau de la Combaz, à l'amont de la propriété de Monsieur et Madame Romain MALLEVAL.

Afin de ne pas entraver les autres parcelles attenantes, la réalisation d'un document d'arpentage était nécessaire. Celui-ci a été établi en mai 2019 et livré en mars 2020.

Les frais d'actes préalables et nécessaires à cette vente seront mis, pour leur intégralité, à la charge des acheteurs.

Approuvé à l'unanimité.

II – VOTE DU TAUX DES IMPOTS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les taux d'impôts de l'année 2020. Au vu des variations, à la hausse, apportées sur les bases par les services fiscaux, les taux ne subiront pas d'augmentation.

Les taux proposés sont les suivants :

TAXES	BASE	TAUX	PRODUIT
Habitation	1 194 249.00	21.23	256 034.00
Foncier bâti	2 675 597.00	31.17	846 889.00
Foncier non bâti	5 065.00	157.78	8 047.00
CFE	2 113 790.00	30.05	642 169.00
Total			1 753 139.00

Approuvé à l'unanimité.

III – TARIFS REMONTEES MECANQUES SAISON 2020/2021

Monsieur le Maire donne lecture de la grille tarifaire des forfaits de ski pour la saison 2020-2021.

Il en ressort :

- Une légère augmentation du forfait journée (41.3 € à 43 €) ;
- Le forfait 6 jours passe de 209 € à 217.50 €,
- Le prix du forfait 1^{er} flocon est de 317 € du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020, 468 € du 1^{er} octobre au 30 novembre 2020 et 731 € à compter du 1^{er} décembre.

Approuvé à l'unanimité.

IV – SUBVENTIONS

Demande de subvention DETR pour la couverture d'escaliers existants.

Monsieur le Maire rappelle le projet de couverture d'escaliers existants à Valmeinier 1800. Il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux).

Le cout prévisionnel des travaux est d'un montant de 199 300 € HT.

Le plan de financement fait apparaître les participations financières de l'Etat (100 000 €) et l'autofinancement (99 300 €).

Approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention FDEC pour la réalisation de l'adressage.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation de l'adressage – Mise en œuvre et pose des plaques de rues et d'identification des domiciles.

Le montant de cette opération, imputé en investissement sur le budget communal (compte 2315 opération 41) est de 48 014 € HT.

Dans la perspective de ces travaux, il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fond Départemental d'Equipement des Communes (FDEC) à concurrence des montants octroyés dans le cadre réglementaire :

FDEC 33% = 15 845 €

Autofinancement = 32 155 €

Approuvé à l'unanimité.

V – MODIFICATION DES STATUTS DE L'OFFICE DU TOURISME

Monsieur l'adjoint en charge du tourisme et du développement touristique indique que cette modification porte sur la composition du comité de direction.

Celui-ci passe de 11 à 13 membres. Sous la présidence du Maire ou de son représentant permanent auquel s'ajoutent 6 conseillers municipaux et 6 membres représentant les catégories socioprofessionnelles et associations sont répartis comme suit:

- 1 membre représentant l'exploitant des remontées mécaniques,
- 1 membre choisi parmi la catégorie socioprofessionnelle des hébergeurs professionnels ayant 200 lits et +
- 1 membre choisi parmi la catégorie socioprofessionnelle des hébergeurs professionnels ayant - de 200 lits,

- 1 membre choisi parmi la catégorie socioprofessionnelle des commerçants et artisans représentant la station,
- 1 membre choisi parmi la catégorie socioprofessionnelle des commerçants et artisans du village.
- 1 membre choisi parmi les prestataires des services (écoles de ski...)

Approuvé à l'unanimité.

VI – FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET NOMINATION DES MEMBRES EXTERIEURS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal, soit 8.

Il rappelle que le Maire en est Président de droit.

Il convient maintenant de nommer les quatre membres extérieurs.

Une information par voie d'affichage a été effectuée afin de constituer le renouvellement des membres du CCAS.

Cinq candidatures ont été reçues.

Seront nommés par arrêté municipal : Monsieur Alexandre COBBE, Monsieur Nicolas FOURNIER, Madame Delphine EBONGUE, Madame Sabine MALLEVAL.

Approuvé à l'unanimité.

VII – CREATION DE POSTES SAISONNIERS - ETE 2020

Pour faire face à un besoin saisonnier (entretien des espaces verts, fleurissement, débroussaillage, etc...), Monsieur le Maire propose de recruter 5 agents au grade d'adjoint technique, échelon 1 à temps complet comme suit :

- 2 agents pour le mois de juin
- 1 agent de juin à août
- 1 agent pour le mois de juillet
- 1 agent pour le mois d'août

Approuvé à l'unanimité.

VIII – REMBOURSEMENT DES FRAIS AVANCES PAR UNE ADJOINTE

(Madame Isabelle GORIN ne prend pas part au vote car ce point de l'ordre du jour la concerne)

Monsieur le Maire présente deux factures réglées par l'adjointe à la vie locale, associative et culturelle. Ces factures concernent l'achat de matériel pour la confection de masques.

Le montant s'élève à 138.12 €.

Il convient d'autoriser le remboursement de la somme avancée qui sera prélevé au compte 6256.

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont contribué à la confection des masques pour les habitants de la Commune.

IX- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission travaux : présentée par Pascal BAUDIN

- Une réunion avec les élus de Saint Michel de Maurienne, d'Orelle et de la Communauté de communes a eu lieu afin d'envisager les travaux sur la piste du Prec. Dans un premier temps, la montée va être rabotée afin de rendre cette piste opérationnelle rapidement. Par la suite, une étude va être lancée afin de réfléchir à un projet plus pérenne.
- Le marché pour la couverture d'escaliers métalliques va être lancé.

Commission scolaire : présentée par Isabelle GORIN

L'école a réouvert ses portes le lundi 25 mai, en accueillant uniquement les enfants des parents prioritaires (personnel soignant, administration ...). Malgré un protocole sanitaire lourd, la rentrée s'est bien passée.

A compter du 18 juin, elle pourra accueillir tous les élèves de Valmeinier. Cette rentrée se fera sur la base du volontariat.

Office du Tourisme : présenté par Éric TALLIA

Comité de direction : mise en place du nouveau CODIR.

La saison d'été se prépare dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Les animations proposées sont aménagées.

Le recrutement du personnel saisonnier est en cours.

Le taux de remplissage d'après G2A est mitigé sur la deuxième quinzaine de juillet, meilleur début août.

X – QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses pendant la séance.

XI- INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciements de l'association du Patrimoine pour le versement de la subvention
- Remerciements de l'association de l'Age d'Or pour le versement de la subvention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.